

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue lundi le 12 février 2018 à 20 h 00 à la salle Armand McDonald située au 118, Croissant des Trois-Lacs, Municipalité de Lantier.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère ; Carole B. Dussault, conseillère ; Noël Lanthier conseiller ; Denis Godmer, conseiller ; Francine Carignan, conseillère ; Ronald Pilon conseiller ; formant quorum sous la présidence de monsieur Richard Forget maire.

Est absent : M. Benoit Charbonneau, Directeur général, secrétaire-trésorier

Est également présente, la Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe Marie-Chantale St-Antoine

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 20 h 00.

2018.02.031

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 12 FÉVRIER 2018.

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 12 février 2018.
 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2018
 3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 février 2018
 4. Adoption de la liste sélective des déboursés
 5. Adoption du règlement révisé 191-2018 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
 6. Approbation du règlement numéro 007-2018 de la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs ayant pour objet l'acquisition de camions avec bennes et autorisant un emprunt
 7. Programme d'aide aux employés
 8. Cession du chemin d'une partie du chemin du Plateau et du chemin de la Mairie
 9. Choix du soumissionnaire pour une description technique du terrain situé sur le boulevard Rolland-Cloutier (4612-81-7262) composé d'une partie de lot 21 rg 9, P-21, P21-4 du rang 08, canton de Doncaster.
 10. Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV
 11. Choix du soumissionnaire pour le resurfaçage d'un terrain de tennis double et le traçage de ligne de pickleball
 12. Choix du soumissionnaire pour la fourniture de luminaires de rue
 13. Mandat donné à l'entreprise PREMIERS SOINS.com pour la patrouille nautique
 14. Choix d'un nouveau membre du CCU
 15. Choix des membres pour le comité de consultation en environnement 2018-2020
 16. Résolution d'appui pour la Lutte contre la propagation des plantes exotiques envahissantes
- Période de questions
17. Levée de la séance ordinaire du conseil

2018.02.032

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.02.033

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 février 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 février 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.02.034

4. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2018.01.004 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
BANQUE NATIONALE	3890	1 015.05 \$
AMYOT GÉLINAS	3891	273.18 \$
ILLICO PHOTOCOPIES	3892	68.99 \$
MRC DES LAURENTIDES	3893	830.27 \$
AUTOBUS CAMPEAU INC.	3894	333.43 \$
GROUPE HÉMISPHERES	3895	2 213.27 \$
FED QUE. DES MUNICIPALITÉS	3896	563.38 \$
YVON MARINIER INC.	3897	4 704.78 \$
BSM TECHNOLOGIES LTD.	3898	80.48 \$
BOUFFE LAURENTIENNE	3899	2 000.00 \$
POSTES CANADA	3900	2 501.28 \$
ME DANIEL PAGÉ NOTAIRE EN FIDÉICOMMIS	3901	12 000.00 \$
B.L.V. ÉLECTRIQUE INC.	3902	1 553.25 \$
MRC DES LAURENTIDES	3903	234.82 \$
POSTES CANADA	3904	879.56 \$
VILLE STE-AGATHE-DES-MONTS	3905	689.85 \$
POSTES CANADA	3906	193.05 \$
UGO	3907	574.88 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	3908	548.13 \$
MINISTÈRE DU REVENU DU QC	3909	92.53 \$
SERVICES PSANSREGRET	3910	1 265.00 \$
CRÉ DES LAURENTIDES	3911	75.00 \$
COMBEQ	3912	1 448.69 \$

FADOQ - REGION DES LAURENTIDES	3913	75.00 \$
LES INSTALLATIONS GRC LTÉE	3914	3 207.80 \$
ILLICO PHOTOCOPIES	3915	534.63 \$
PG SOLUTIONS	3916	16 746.13 \$
RÉGIE DES INCENDIES	3917	97 458.51 \$
SERVICE INFORMATIQUE DES LAURENTIDES	3918	1 136.24 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	3919	237.43 \$
ANNULÉ	3920	- \$
ASS. DES DIRECTEURS MUNICIPAUX	3921	865.39 \$
BMR	3922	442.36 \$
INFOGRAPHIE BOREALE INC.	3923	4 167.84 \$
BUDGET PROPANE	3924	1 725.35 \$
SERVICES DE CARTES DESJARDINS	3925	319.52 \$
BURO PLUS MARTIN 9301-8414 QUÉBEC INC.	3926	145.84 \$
COOPSCO DES LAURENTIDES	3927	180.18 \$
DISTRIBUTION & SERVICES RG	3928	17.91 \$
FÉD. CANADIENNE DES MUNICIPAL.	3929	262.92 \$
FED QUE. DES MUNICIPALITÉS	3930	1 148.75 \$
INNOV PROMOTIONS	3931	201.39 \$
JUTEAU RUEL INC.	3932	101.35 \$
MARCHE DU LAC LONG	3933	44.22 \$
YVON MARINIER INC.	3934	248.29 \$
NORTRAX QUÉBEC INC.	3935	84.99 \$
PALLIACCO	3936	200.00 \$
PÉTROLE PAGÉ	3937	3 984.00 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	3938	1 300.88 \$
CLAUDE PRÉVOST	3939	1 015.06 \$
PRÉVOYANCE ENVERS LES AINÉS DES LAUR.	3940	200.00 \$
SNAP-ON	3941	132.22 \$
THIBAUT MARINE INC.	3942	39.08 \$
TOILETTES QUÉBEC	3943	367.92 \$
TRACTION STE-AGATHE/9172-6976 QC INC.	3944	105.81 \$
Total des chèques		170 835.88 \$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BANQUE ROYALE DU CANADA

Salaires municipaux	35 180.24 \$
Services de téléphonie	376.35 \$
Remises salariales fédérales	5 356.76 \$
DAS provincial	11 857.22 \$
RREMQ	5 318.11 \$
Les Pétroles Therrien	443.51 \$
Hydro-Québec	637.83 \$
Annie Gareau	350.00 \$
Frais bancaires	231.28 \$
Protectron	100.35 \$
Visa Desjardins	81.18 \$
Crédit-Bail (10 roues 2015-2020)	4 095.50 \$
Crédit-Bail (Niveleuse 2014-2019)	3 297.05 \$
Crédit-Bail (Équipem. déneig. 2016-2019)	1 422.51 \$
Crédit-Bail (Silverado 2017-2021)	1 335.78 \$
	70 083.67 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.02.035

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT RÉVISÉ 191-2018 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 191-2018 ayant pour objet de répondre aux exigences de la loi en matière de code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et déposé avec présent pour faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit et que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.02.036

6. APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 007-2018 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS AYANT POUR OBJET L'ACQUISITION DE CAMIONS AVEC BENNES ET AUTORISANT UN EMPRUNT

CONSIDÉRANT QUE le 31 janvier 2018, la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs a adopté le règlement numéro 007-2018 ayant pour objet l'acquisition de camions avec bennes et autorisant un emprunt;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 607 du Code municipal, un règlement d'emprunt adopté par une Régie Intermunicipale doit être approuvé par résolution de chaque municipalité dont le territoire est soumis à la juridiction de la régie.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'approuver le règlement numéro 007-2018 adopté le 31 janvier 2018 par la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs, ayant pour objet l'acquisition de camions avec bennes et autorisant un emprunt.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.02.037

7. PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU que la Municipalité de Lantier adhère à un programme d'aide aux employés à compter du 13 février 2018 et de faire participer l'ensemble du personnel à son emploi.

En outre, Benoit Charbonneau, directeur général est mandaté pour informer l'administrateur du programme d'aide aux employés de la présente résolution et pour lui transmettre les autres renseignements requis. Il est entendu qu'il s'agit d'une adhésion renouvelable annuellement, la municipalité pourra mettre fin audit programme avisant par écrit l'administrateur du programme, et ce, avant le début du renouvellement.

La firme administratrice du programme d'aide aux employés est BCH Consultants représenté par madame Joannie Gauthier, M.A. Un maximum de 6 heures par année est alloué à chaque employé incluant les personnes à sa charge.

QUE la maire Richard Forget et le directeur général, M. Benoit Charbonneau, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Lantier l'entente à intervenir avec BCH Consultants.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.02.038

8. CESSIION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU PLATEAU ET DU CHEMIN DE LA MAIRIE

ATTENDU QU'une partie du chemin du Plateau et le chemin de la Mairie n'ont pas été cédés à la municipalité de Lantier;

ATTENDU QUE la Municipalité entretient ces chemins depuis plus de 30 ans,

ATTENDU QUE les chemins sont présentement la propriété de Madame Mireille Léveillé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

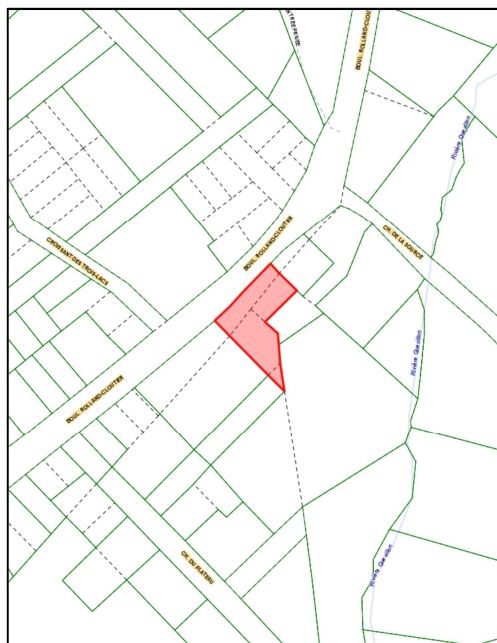
ET RÉSOLU que Mme Mireille Léveillé cède à la Municipalité de Lantier lesdits chemins (4612-61-6855 et 4612-70-6477) et d'autoriser Monsieur Benoit Charbonneau à faire préparer les documents pour la description technique et l'acte notarié et à signer les documents pour et au nom de la Municipalité de Lantier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.02.039

9. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR UNE DESCRIPTION TECHNIQUE DU TERRAIN SITUÉ SUR LE BOULEVARD ROLLAND-CLOUTIER (4612-81-7262) COMPOSÉ D'UNE PARTIE DE LOT 21 RG 9, P-21,P21-4 DU RANG 08, CANTON DE DONCASTER.

Entrepreneur	Description technique	Montant sans les taxes	Montant
Appel d'offres sur invitation			
G2 Arpenteurs-géomètres Inc	Description technique - Piquetage	1750\$	2012.06\$
RCG Arpenteurs-géomètres	Description technique - Annexion	2675\$	3075.58\$



IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que l'adjudicataire est G2 Arpenteurs-géomètres Inc au montant de mille sept cent cinquante (1 750.00\$) plus taxes, puisqu'il est le plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.02.040

10. PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité de Lantier autorisent la présentation des projets suivants; de resurfaçage d'un terrain de tennis double, de l'affichage du stationnement boul. Rolland-Cloutier, de l'aménagement d'une passerelle à l'entrée du sentier récréatif ch. de la Mairie, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Lantier à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE Monsieur Benoit Charbonneau directeur général, est désigné comme personne autorisée à agir et à signer au nom de la Municipalité de Lantier tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.02.041

11. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR LE RESURFAÇAGE D'UN TERRAIN DE TENNIS DOUBLE ET LE TRAÇAGE DE LIGNE DE PICKELBALL

Entrepreneur	Document	C= Conforme NC= Non conforme	Montant
«Appel d'offres sur invitation «LOI-INFRA-2018».			
Revêtements tennis Sud-Ouest inc.	Soumission	C	
	Addenda	C	
	Déclaration du soumissionnaire	C	
	Prix - Tennis (35mX37m) et lignage pickeball		
		Total	11 995.00\$
		Total TX	13 791.25\$
Bourassa sport technologie inc	Soumission	C	
	Addenda	C	
	Déclaration du soumissionnaire	C	
	Prix - Tennis (35mX37m) et lignage pickeball		
		Total	18 453.75\$
		Total TX	21 217.20\$
Avantage Court Inc	Soumission	C	
	Déclaration du soumissionnaire	C	
	Prix - Tennis (35mX37m) et lignage pickeball		
		Total	13 500.00\$
		Total TX	15 521.63\$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que l'adjudicataire est Revêtements tennis sud-ouest Inc. puisqu'il est le plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.02.042

12. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR LA FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE

Entrepreneur			Montant
TP-LUM-2018 Appel d'offres sur invitation			
3- Luminaires LRL NXT-LITE-016S-5-7-2ES-B-S-GY-4-UL-2-S-A Luminaire garanti 20 ans			
3- Photocelle / LRL65223LF Photocelle durée de vie 20 ans			
1- Potence NPSM6 Potence 6pi en aluminium			
1- Potence de 8' Potence 8pi en aluminium			
Guillevin International Cie Éclairage Janitech			2621.43\$
FuturPlus			2900.00\$
Bralco électrique inc.	Pas de soumission		

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que l'adjudicataire est Guillevin International Cie puisqu'il est le plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.02.043

13. MANDAT DONNÉ À L'ENTREPRISE PREMIERS SOINS.COM POUR LA PATROUILLE NAUTIQUE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU de mandater l'entreprise Premiers soins comme patrouille nautique aux lacs Ludger et Cardin pour l'été 2018, selon l'offre 2018010001 au montant de six mille cinquante (6 050.00\$) plus les taxes applicables (essence et transport en sus).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.02.044

14. CHOIX D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CCU

ATTENDU QUE suite à la démission de Madame Isabelle Thibault comme membre du Comité de Consultation en Urbanisme

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

ET RÉSOLU de choisir Anne Lauzon comme nouveau membre suivant pour un mandat de quatre mois.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.02.045

15. CHOIX DES MEMBRES POUR LE COMITÉ DE CONSULTATION EN ENVIRONNEMENT 2018-2020

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU de choisir les membres suivants pour un mandat de 2 ans:

Francine Carignan, Présidente
Normand Quintin, membre

Anne Lauzon, membre
Yvon Bertrand, membre

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.02.046

16. RÉSOLUTION D'APPUI POUR LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

CONSIDÉRANT QUE les lacs et cours d'eau représentent une richesse collective à protéger sur tout le territoire de la province de Québec;

CONSIDÉRANT QUE les apports et la libération d'éléments nutritifs, dont le phosphore et l'azote, constituent une des causes de dégradation de la qualité de l'eau et de la prolifération des plantes aquatiques et des algues;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Lac-Supérieur est d'avis qu'il est dans l'intérêt de la municipalité et de ses contribuables que toutes les mesures possibles soient prises afin de contribuer à la préservation de la qualité de nos lacs;

CONSIDÉRANT QUE les ravages du myriophylle à épis depuis quelques années auxquels s'ajoute la présence d'autres plantes exotiques envahissantes que ce soit dans les milieux aquatiques ou terrestres, notamment la berce du Caucase et la renouée du Japon;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Lac-Supérieur est plus particulièrement inquiète de la présence de la berce de Caucase sur son territoire en raison du problème de santé publique qu'elle peut constituer pour ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE des mesures doivent être prises pour empêcher la propagation et favoriser l'éradication des espèces exotiques envahissantes;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'espèces exotiques envahissantes à proximité des propriétés devient un argument économique pris en considération lors de l'évaluation foncière qui pourrait potentiellement avoir des conséquences importantes sur notre santé financière;

CONSIDÉRANT QUE le support du gouvernement du Québec est insuffisant à ce fléau en n'ayant affecté qu'une personne pour s'occuper des espèces exotiques envahissantes pour toute la province de Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité considère que la propagation de la berce du Caucase et des autres plantes exotiques envahissantes constitue un problème qui déborde les limites administratives de son territoire et qu'il s'avère nécessaire de demander la participation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques(MDDELCC);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

Appuyé par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU

D'appuyer la municipalité du Lac-Supérieur en demandant à la MRC des Laurentides de faire les démarches nécessaires afin de réclamer au MDDELCC de mettre les ressources humaines nécessaires à la disposition des municipalités du Québec afin que toutes ces régions puissent obtenir le support technique nécessaire à la protection de ses cours d'eau et de l'ensemble de leur territoire, afin d'éliminer la prolifération de tout type de plantes exotiques envahissantes;

De faire parvenir cette résolution au monsieur le député Sylvain Page, à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), aux MRC des Pays d'en Haut et Antoine-Labelle et aux autres municipalités de la MRC des Laurentides et aux associations des lacs de notre municipalité pour obtenir leur appui.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2018.02.047

17. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 20 h 12

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Marie-Chantale St-Antoine, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière adj. Maire

Richard Forget

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.